

AVIS DE LA COMMISSION DES JEUNES D'UNION MONTRÉAL
-
CONSULTATIONS DU CONSEIL DE MUNICIPAL SUR L'ITINÉRANCE

Mise en contexte

La Commission des jeunes d'Union Montréal regroupe et représente les militants actifs de moins de 35 ans de notre formation politique. La Commission est toujours à l'affût des débats qui concernent la place des jeunes à Montréal. Sans prétendre représenter l'ensemble des jeunes Montréalais ou la jeunesse en général, la Commission se fait un devoir de participer aux consultations publiques et aux débats qui animent notre ville.

La Commission tient ici à offrir quelques questions et réflexions sur la question de l'itinérance. Ces réflexions ne se veulent pas un remède ou même des solutions aux problèmes, mais sont plutôt le produit des observations et des discussions de certains membres sur le sujet. Il ne s'agit pas ici pour nous de dire à la Ville ou aux organismes ce qu'ils doivent faire, mais plutôt de partager certaines interrogations qui viennent à l'esprit de jeunes Montréalais témoins de l'impact de l'itinérance à Montréal.

Bien que la Commission ne prenne pas position ou ne produise pas d'avis sur tous les enjeux, il semblait important aux yeux de ses membres de se prononcer lors de ces consultations. L'itinérance représente un défi majeur pour toutes les grandes villes et pour toutes les sociétés. À Montréal, il semble que le phénomène frappe de plus en plus durement les jeunes et les femmes. Cette tendance représente une source d'inquiétude et témoigne d'un malaise profond qui va au-delà des responsabilités d'une administration municipale.

Il est cependant faux de dire que Montréal ne peut pas agir. La ville comme entité et la Ville comme institution peuvent toutes deux contribuer grandement à l'amélioration de la vie des personnes vivant l'itinérance. Tout pouvoir public doit être proactif face à cette problématique et doit chercher à mieux connaître et comprendre les conditions de vie des personnes qui vivent dans la rue.

La Commission espère grandement que ces audiences du Conseil municipal sur l'itinérance serviront à relancer les discussions sur cette question. Il semble que cette question ait déjà occupé une place plus importante dans les débats publics. L'itinérance n'est malheureusement pas un mal qui sera enrayé dans un avenir rapproché. Cela ne veut pas dire pour autant que les décideurs, les organismes d'aide et les itinérants eux-mêmes doivent cesser de dialoguer et d'intervenir.

Questionnements

1. Quel est le rôle de la Ville ?

Montréal vit une situation exceptionnelle lorsqu'il est question d'itinérance. Aucune ville du Québec ne compte autant d'itinérants sur son territoire. Aucune ville n'a à faire cohabiter autant d'itinérants dans un centre-ville qui est occupé par des touristes, des événements culturels et un quartier historique.

De plus, la question de l'itinérance dépasse largement la question de la pauvreté et échappe aux responsabilités d'une ville dans le contexte québécois. L'itinérance est un problème de santé publique qui trouve ses sources et ses réponses dans les politiques sociales. Dans cette optique, le gouvernement du Québec a une responsabilité plus grande à assumer et doit mieux tenir compte de la spécificité de Montréal qui doit composer avec :

- a. l'impact de l'itinérance saisonnière;
- b. l'impact de la situation en matière de santé publique;
- c. l'impact d'un grand nombre d'itinérants concentrés dans quelques quartiers.

Également, il s'est développé sur le territoire montréalais une expertise dont le gouvernement provincial doit tenir compte. Pour aider Montréal, le gouvernement doit permettre aux organismes d'aide de faire ce qu'ils savent faire. Le financement de ces organismes devrait être plus important, devrait être plus prévisible et devrait tenir compte de l'évolution du phénomène.

Pourtant la Ville a un rôle important à jouer. La Commission a identifié trois responsabilités de la Ville qui pourraient se recouper ou se regrouper différemment, mais qui consistent essentiellement à :

- a. s'assurer que les services municipaux aient une réponse adaptée au phénomène et aux personnes vivant l'itinérance;
- b. faciliter le partage d'information et contribuer à la réflexion sur son territoire;
- c. accompagner les organismes dans leur travail et leur représentation.

2. Comment mieux utiliser les maisons, les lits et les centres de jour ?

Il semble exister plusieurs ressources spécifiques pour les personnes itinérantes qui vivent une situation particulière. Plusieurs centres de jour ou maisons accueillent des clientèles ciblées (femmes, jeunes, santé mentale...). Ces centres semblent non seulement être les efforts les plus concrets visant la réinsertion sociale des personnes vivant l'itinérance, mais ils sont

également les plus sollicités par comparaison aux nombre de place qu'ils offrent. Or, peu de ces maisons offrent des services ou des places aux itinérants en général, ceux qui ne font pas partie d'une clientèle cible. À première vue, il semble y avoir un vide à combler.

De plus, il n'existe pas de réseau centralisé permettant en un coup d'œil de connaître l'état et les disponibilités dans les différents lieux offrant des services aux personnes de la rue. Il n'existe que très peu de ressources pour transporter les gens entre ces lieux lorsque l'un d'entre eux n'est plus en mesure d'offrir de l'aide. Bien qu'une masse critique d'entre eux se retrouvent dans un certains périmètre, d'autres sont beaucoup plus éloignés les uns des autres. Serait-il pertinent de se doter d'un outil de partage d'information et trouver une solution pour le transport ?

3. Pourquoi poursuivre dans la voie de la judiciarisation ?

Aux yeux de la Commission, la judiciarisation de l'itinérance semble une voie improductive. Le fardeau des amendes répétées peut être si lourd que plusieurs itinérants s'acquittent de leurs dettes en faisant de la prison. Cette façon de faire constitue non seulement une source de dépenses pour la Ville, mais elle ne réussit pas non plus à changer le comportement des itinérants. De plus, il est injuste de punir les itinérants pour des incivilités alors que les mêmes standards ne sont pas toujours appliqués à l'ensemble de la population; plusieurs itinérants ont accumulé tellement de contraventions qu'ils sont souvent obligés de prendre des ententes de paiement avec la Ville. Cette situation semble paradoxale : la politique est coûteuse et peu efficace et pourtant toujours en vigueur. Pourquoi la Ville n'emprunterait-elle pas une autre voie ? Pourquoi le nombre de constats donnés aux itinérants a-t-il explosé ces dernières années ? Il apparaît à la Commission que cette expérience doit être remplacée par une autre façon de faire.

Par contre, la Commission ne suggère pas de cesser complètement l'émission des constats d'infraction. La Ville doit plutôt cibler son intervention et mieux viser les gestes d'incivilité qu'elle choisit de punir plus systématiquement. Parallèlement, pourquoi la Ville n'explorerait-elle pas la possibilité de proposer des modes alternatifs au paiement comme le travail compensatoire. Pourquoi la Ville n'établirait-elle pas des partenariats avec des organismes qui pourraient superviser le travail des itinérants voulant s'acquitter de ces dettes ? Il existe des alternatives, il est temps de les explorer.

4. Pourquoi si peu de chiffres ?

Le dernier portrait complet de l'itinérance date de plus de dix ans. Les chiffres présentés par la Ville sur la fréquentation des centres de jour ou d'hébergement et sur la fréquentation des soupes populaire n'ont pas été mis à jour depuis belle lurette. Pourquoi ? Si ces chiffres existent, pourquoi ne sont-ils pas publiés. Si les organismes disposent de ces chiffres, pourquoi ne les donnent-ils pas à la Ville ?

Pour la Commission, il semble important que la Ville puisse évaluer et comparer le nombre d'itinérants dans les rues et qu'elle puisse suivre l'évolution du phénomène sur son territoire. La Ville pourrait publier un bilan annuel précis en utilisant les mêmes indicateurs que l'étude de 1998. Une mise à jour annuelle pourrait également permettre de développer des outils d'évaluation de la performance des politiques visant la réintégration des itinérants. Aussi, les organismes qui sont partenaires de la Ville devraient pouvoir donner ces chiffres sans peur de représailles sur leur financement et sans craindre de se voir imposer une amende pour ne pas avoir respecté certains engagements.

La Ville devrait également répertorier, mettre en valeur et reproduire les bonnes pratiques en matière de réinsertion sociale et d'accompagnement des gens de la rue.

La Ville de Montréal ne peut se permettre de laisser la situation aller et les itinérants qui veulent s'en sortir devraient pouvoir bénéficier des mesures les plus efficaces et les plus performantes en matières de réinsertion sociale.

5. Le SPVM a-t-il une approche spécifique ?

Est-ce qu'il existe au SPVM un protocole spécifique de formation des agents pour les relations avec les itinérants, surtout pour ceux qui travaillent au centre-ville ? Sinon, quelles directives sont données aux policiers lors de leurs interventions auprès des personnes vivant l'itinérance ?

Sans transformer les policiers en travailleurs de rue, il existe certainement un moyen de mieux les accompagner dans leur travail. L'intervention auprès de la police semble particulièrement stratégique en matière d'itinérance puisque les policiers patouillent l'ensemble du territoire et qu'ils ont des rapports fréquents avec les itinérants.

Il ne s'agit pas de faire de la simple sensibilisation, mais bien de préparer les policiers à faire face à des situations qui les interpellent dans leur travail, mais pour lesquelles leur formation de policier ne les a pas pleinement préparés. Montréal doit prendre acte elle-même de sa spécificité. L'hiver, les policiers contribuent déjà aux efforts visant à trouver des lits aux itinérants lors des grands froids, il n'y a qu'un pas à franchir.

6. Comment mieux utiliser le 311 ?

Le service de référence du 311 permet déjà d'orienter des personnes de la rue vers certaines ressources qui leurs sont dédiées. Pourquoi ne pas mieux faire connaître ce service gratuit et comment il peut aider ces gens ? La Ville devrait également s'assurer que ses employés soient pleinement formés pour répondre aux demandes des personnes itinérantes.